

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2020/15 DU 19 JUIN 2020

Portant sur le vote des taux des taxes directes 2020

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Représentés : 0
- Votants : 11
- Exprimés: 11
- Pour : 11
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 19 juin 2020 à heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 11/06/2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal reconduit pour l'année 2020 les mêmes taux que l'année 2019, soit :

- Taxe foncier bâti : 6, 73
- Taxe foncier non bâti : 35, 05

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 25/06/2020
Et Affichage du : 25/06/2020